



Commission d'enquête sur  
l'administration de la justice  
et les Autochtones -  
Initiative de protection de l'enfance



# Profil des régies et des offices des services à l'enfant et à la famille

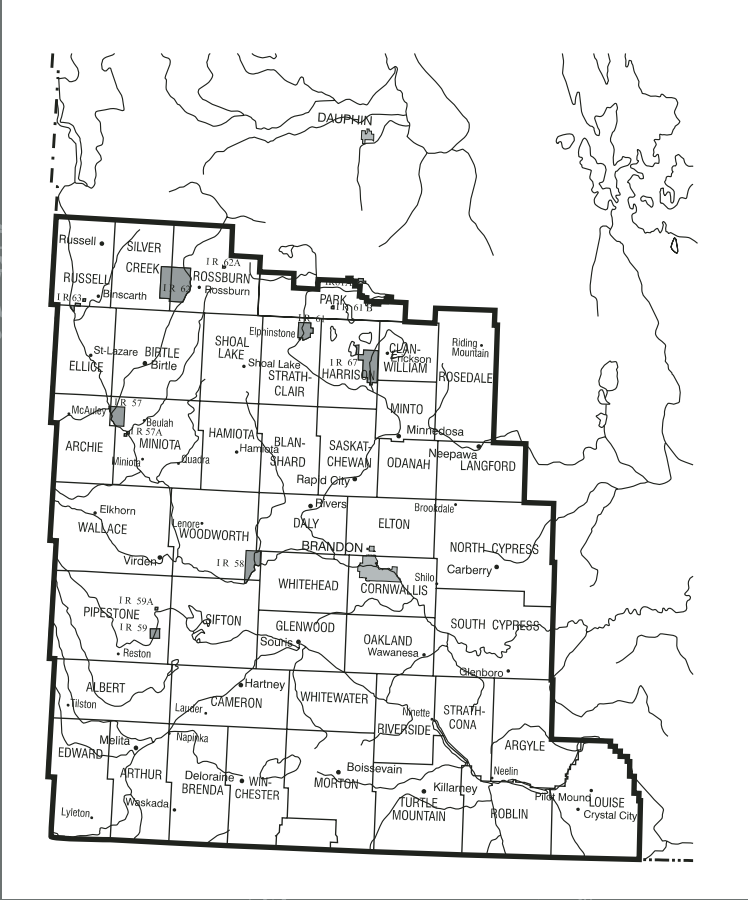


## Région de l'Ouest

Novembre 2004



# Carte de la région de l'Ouest





## Table des matières

---

Introduction .....	4
La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : Une nouvelle approche envers les services à l'enfant et à la famille au Manitoba .....	5
Régies et offices des services à l'enfant et à la famille qui desservent la région de l'Ouest .....	7
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis.....	8
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba.....	12
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba.....	20
Régie générale des services à l'enfant et à la famille.....	23
Renseignements supplémentaires .....	28



## Introduction

Le réseau des services à l'enfant et à la famille du Manitoba fait l'objet d'une importante restructuration. La présente brochure résume la façon dont les services seront offerts dans la région de l'Ouest à la suite de cette restructuration.

Une carte géographique illustrant la région de l'Ouest se trouve sur la deuxième de couverture de la brochure.

Veuillez prendre note que l'information qui figure dans cette brochure est en date de novembre 2004. Il est possible que l'organisation des services évolue au fur et à mesure que le processus de restructuration est mise en œuvre à l'échelle provinciale.



## **La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance : Une nouvelle approche envers les services à l'enfant et à la famille au Manitoba**

Le réseau des services à l'enfant et à la famille œuvre en vue de protéger les enfants. Il appuie et renforce le bien-être des familles, en particulier de celles qui ont du mal à prendre soin de leurs enfants.

Actuellement, les services à l'enfant et à la famille du Manitoba connaissent une restructuration importante par l'intermédiaire d'une initiative qui se nomme la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones — Initiative de protection de l'enfance.

Les quatre parties suivantes prennent conjointement part à cette initiative :

- ◆ Manitoba Metis Federation;
- ◆ Assembly of Manitoba Chiefs;
- ◆ Manitoba Keewatinowi Inineew Okimowin;
- ◆ Province du Manitoba.

Les parties ont travaillé de concert pour établir un nouveau réseau qui :

- ◆ reconnaît et respecte la diversité culturelle du Manitoba;
- ◆ rend aux membres des Premières nations et aux Métis le droit de mettre sur pied et d'offrir leurs propres services à l'enfant et à la famille.

Dans le nouveau réseau, la Province du Manitoba et les Autochtones partagent la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Le changement le plus important réside dans la délégation de la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille par la Province à quatre nouvelles régies de services à l'enfant et à la famille.



Voici les quatre nouvelles régies :

- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis;
- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba;
- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba;
- ◆ Régie générale des services à l'enfant et à la famille.

Ce changement fait l'objet de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* de la Province du Manitoba qui a été adoptée le 24 novembre 2003.

À la fin de la restructuration (qui sera mises en œuvre région par région), les quatre régies et leurs offices offriront leurs services dans toute la province. Quel que soit l'endroit où ils vivent, les enfants autochtones et leurs familles auront accès à des services à l'enfant et à la famille appropriés sur le plan culturel offerts par les offices autochtones.

---

### **Énoncé de la vision**

*Un système de prestation de services à l'enfant et à la famille qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sécuritaires, et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques pour honorer leurs enfants et en prendre soin.*

---

### **Énoncé de la mission**

*Mettre en place un système conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille qui reconnaît le droit et l'autorité particuliers des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble en ce qui concerne l'administration et l'offre de leur propres services à l'enfant et à la famille dans toute la province, au niveau des communautés, et qui reflète et intègre la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.*



## Régies et offices des services à l'enfant et à la famille qui desservent la région de l'Ouest

---

Quatre offices affiliés aux quatre régions constitueront les principaux fournisseurs de services dans la région:

### Régie des Métis

- ◆ Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

### Régie des Premières nations du Sud

- ◆ Dakota Ojibway Child and Family Services
- ◆ West Region Child and Family Services

### Régie des Premières nations du Nord

- ◆ Une convention de services sera signée avec la Régie des Premières nations du Sud afin d'offrir des services aux enfants et aux familles des communautés des Premières nations du Nord.

### Régie générale

- ◆ Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba

Veillez noter que d'autres organismes de la province peuvent offrir des services à l'enfant et à la famille mais que les quatre offices dont le profil figure dans la présente brochure sont les principaux responsables de la prestation de ces services dans la région de l'Ouest.

Une carte géographique illustrant la région de l'Ouest se trouve sur la deuxième de couverture de la brochure.



## Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis



Au nom du personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis, je souhaite saluer les habitants de la région de l'ouest du Manitoba. Comme beaucoup le savent, le conseil d'administration et le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis ont été extrêmement occupés l'an passé, alors que se préparait l'ouverture du premier office manitobain dont les services ciblent tout particulièrement les Métis. L'ouverture de cet office a eu lieu le 3 juin 2004.

L'établissement des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis est un rêve que la communauté métisse caressait depuis longtemps. C'est avec beaucoup de ferveur et d'enthousiasme que le 13 septembre 2003, nous avons reçu de la Province du Manitoba notre mandat officiel de fournir des services à l'enfant et à la famille dans toute la province. Nous étions également heureux de l'adoption de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* le 24 novembre 2003.

Bien que ces événements et l'ouverture de l'office en juin dernier aient été des étapes importantes pour la Régie des Métis et son office affilié, nous continuons à concentrer notre attention et nos efforts sur la planification et l'élaboration détaillées afin d'être prêts à offrir les services autorisés aux familles.

Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis forment un seul office, dont le siège social est à Winnipeg. Alors que la majorité des tâches administratives seront assumées par ce siège social, les services seront conçus et fournis à l'échelle des régions.





---

Nous en sommes à l'étape de la planification et de l'élaboration des services par région. Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis offriront directement les services à l'échelle régionale.

Nous envisageons avec enthousiasme les mois à venir et nous sommes impatients de travailler avec les personnes, les familles et les organismes concernés à l'application de notre mandat et à la mise en œuvre de nos services d'un bout à l'autre de la province.

*Nelson Mayer*  
*Directeur général de la Régie des services à l'enfant*  
*et à la famille des Métis*  
*150, avenue Henry, bureau 127*  
*Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7*  
*Téléphone : (204) 949-0220*  
*Télécopieur : (204) 984-9487*  
*Courriel : [info@metiscfs.mb.ca](mailto:info@metiscfs.mb.ca)*



## Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis



Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis représentent le premier office du genre au Manitoba à appuyer et à rendre plus forts les enfants, les familles et les communautés des Métis, des Autochtones non-inscrits et des Inuits partout dans la province.

Nos efforts sont axés sur la prestation des services dans l'intérêt supérieur des enfants, des familles et des communautés. Notre préoccupation centrale est de promouvoir la santé et le bien-être de nos enfants et de nos familles en renforçant la capacité des communautés au moyen de programmes et de services pertinents et adaptés à leur culture.

Nous le faisons en veillant à ce que nos programmes concordent avec les besoins des communautés que nous servons et avec notre responsabilité envers ces communautés. Nous offrons une méthode d'intervention et de prévention non conventionnelle qui est holistique et centrée sur la famille. Nous croyons que la participation de la famille et de la communauté est essentielle quand nous travaillons avec des enfants qui risquent d'entrer dans le système de protection de l'enfance.

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

*Les familles et les communautés métisses ont le droit et la responsabilité de prendre soin des enfants métis. Notre mission est de veiller à ce que les enfants et les familles soient servis avec dignité, respect et compréhension tout au long de la prestation de services et de programmes communautaires de soutien à la famille adaptés aux Métis, afin de contribuer à rendre forts les enfants, les familles et les communautés métis.*

Voici les principes qui guident la prestation de nos services :

- ◆ Les familles et les communautés métisses sont la pierre angulaire de la nation métisse et le réseau de prestations des services doit exprimer cette vision;
- ◆ Dans la mesure du possible, la responsabilité de la prise de décisions concernant des enfants et des familles métis doit



- relever de la famille, de la famille élargie et de la communauté;
- ◆ La structure organisationnelle doit favoriser et appuyer la gouvernance de la communauté à tous les niveaux;
  - ◆ Le réseau de prestation des services doit comprendre des éléments officiels et non officiels;
  - ◆ Le réseau de prestation des services doit être efficace et efficient;
  - ◆ Le réseau de prestation des services doit être axé sur des résultats et il doit exprimer les principes directeurs fondamentaux des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis.

Nous avons adopté une approche holistique dans notre travail auprès des enfants et des familles. Nous reconnaissons que les enfants ont besoin d'un environnement permanent, stable, sûr et chaleureux où ils sont adéquatement nourris, logés et vêtus. Il faut aussi évaluer les forces et les besoins uniques de l'enfant et en tenir compte pour maximiser sa croissance affective, sociale, scolaire, spirituelle et culturelle.

Nous croyons fermement que maintenir les liens avec la famille et la communauté ainsi que leur pouvoir de décision est absolument essentiel au développement sain de l'enfant et transcende tous ces besoins. Il faut permettre aux enfants d'acquérir les aptitudes nécessaires pour accéder aux ressources et pour entretenir et nouer des relations permettant d'assurer une saine transition vers l'âge adulte.

Nous envisageons avec impatience le jour où nous œuvrerons tous de pair pour solidifier les familles et les communautés.

*Nous pouvons offrir un avenir plus prometteur aux enfants et aux familles de la nation métisse.*

### **Pour des renseignements :**

DIRECTRICE GÉNÉRALE:

Dorothy McLoughlin

### **Bureau principal :**

Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

1261, rue Main

Winnipeg (Manitoba) R2W 5G9

Téléphone : (204) 697-1118 Télécopieur : (204) 697-0606

Courriel : info@metisfs.mb.ca



## Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

---

En l'an 2000, l'Assemblée des Premières Nations du Manitoba et la Province du Manitoba ont signé une entente historique inaugurant le processus de restitution aux Premières nations de la responsabilité des services à l'enfant et à la famille destinés aux Autochtones qui vivent en dehors des réserves.

Au Manitoba, les Premières nations offrent depuis plus de vingt ans des services à l'enfant et à la famille aux membres de leur population qui vivent dans des réserves. Grâce à l'adoption de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, les Premières nations peuvent commencer à offrir ces mêmes services à tous les membres des Premières nations, où qu'ils vivent au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba est un organisme constitué en personne morale qui exerce les droits et les responsabilités que lui confère la *Loi*. Cela comprend le développement des capacités relatives à la gestion, aux finances, aux opérations, aux technologies de l'information, aux ressources humaines et aux programmes, de concert avec la poursuite de la participation au processus de transition du réseau des services à l'enfant et à la famille au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba travaille avec sept offices des services à l'enfant et à la famille des Premières nations qui offrent aux membres des 36 Premières nations du Manitoba une gamme complète de services à l'enfant et à la famille adaptés à leur culture.



Voici ces offices :

- ◆ Anishinaabe Child and Family Services;
- ◆ Dakota Ojibway Child and Family Services;
- ◆ Intertribal Child and Family Services;
- ◆ Peguis Child and Family Services;
- ◆ Sagkeeng Child and Family Services;
- ◆ Southeast Child and Family Services;
- ◆ West Region Child and Family Services.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le champ de compétences de tous les offices des services à l'enfant et à la famille des Premières nations a été élargi afin de leur permettre d'offrir des services aux personnes qui vivent en dehors des réserves. Les Dakota Ojibway Child and Family Services et les West Region Child and Family Services sont les offices des Premières nations du sud qui fournissent des services dans la région de l'Ouest.

Le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba se compose à l'heure actuelle de 13 employés, encadrés par un conseil d'administration.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à :

**Régie des services à l'enfant et à la famille  
des Premières nations du sud du Manitoba**

696, avenue Portage, bureau 100  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0M6  
Téléphone : (204) 783-9190  
Numéro sans frais : 1 800 665-5762



## Dakota Ojibway Child and Family Services Inc.

Les Dakota Ojibway Child & Family Services fournissent des services à l'enfant et à la famille aux membres de huit communautés des Premières nations dans le sud du Manitoba :

- ◆ Nation dakota de Birdtail Sioux;
- ◆ Première nation de Roseau River;
- ◆ Nation dakota de Canupawakpa;
- ◆ Première nation ojibway de Sandy Bay;
- ◆ Nation wahpeton de Dakota Plains;
- ◆ Nation dakota de Sioux Valley;
- ◆ Première nation de Long Plain;
- ◆ Première nation de Swan Lake.



Notre office a pour devise : « Prenons soin des nôtres ».

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

*Les Dakota Ojibway Child and Family Services garantiront la sécurité et le bien-être de leurs enfants en habilitant les familles par l'autodétermination communautaire.*

Les Dakota Ojibway Child and Family Services font tout le nécessaire pour faire en sorte que la prestation des services à l'enfant et à la famille corresponde aux besoins des communautés qui font partie du Dakota Ojibway Tribal Council. L'office fait valoir les sept enseignements de notre culture, soit l'honnêteté, la sagesse, le respect, la confiance, le partage, l'humour et l'humilité.

Les Dakota Ojibway Child and Family Services ont fixé les objectifs suivants :

- ◆ veiller à la sécurité et au bien-être des enfants;
- ◆ renforcer et unifier les familles qui font partie des bandes indiennes du Dakota Ojibway Tribal Council;
- ◆ placer les enfants du Dakota Ojibway Tribal Council qui ont recours aux services des Dakota Ojibway Child and Family Services dans leurs propres communautés ou avec d'autres familles autochtones, selon les directives de la bande indienne à laquelle ils appartiennent;



- ◆ aider les enfants qui ont été placés à l'extérieur de leur bande indienne et au sein de familles non autochtones avant la mise sur pied des Dakota Ojibway Child and Family Services à reprendre contact avec leur famille ou leur bande ou à retourner auprès d'elles;
- ◆ élaborer des services préventifs en vue de prévenir les situations qui nécessitent l'hébergement aux fins de protection des enfants du Dakota Ojibway Tribal Council;
- ◆ développer la responsabilité communautaire grâce à l'établissement de comités locaux de services à l'enfant et à la famille, de comités de protection de l'enfance et d'un Conseil des sages.

### **Pour des renseignements :**

DIRECTRICE GÉNÉRALE:  
Bobbi Pompana

Bureau principal : Première nation de Long Plain n° 6B,  
bande n° 237  
702, rue Douglas  
Brandon (Manitoba) R7A 7B2  
Téléphone : (204) 729-3650  
Télécopieur : (204) 728-1806  
Numéro sans frais : 1 877 508-8289  
Urgence après les heures normales  
de travail : 1 800 263-6237

### **Autres bureaux :**

Birdtail Sioux  
Poste restante, Beulah (Manitoba) R0M 0B0  
Téléphone : (204) 568-4559 Télécopieur : (204) 568-4556

Canupawakpa  
C.P. 2169, Virden (Manitoba) R0M 2C0  
Téléphone : (204) 854-2920 Télécopieur : (204) 854-2224



### **Autres bureaux:**

Dakota Plains

C.P. 109, Edwin (Manitoba) R0H 0G0

Téléphone : (204) 252-3120 Télécopieur : (204) 252-2504

Long Plain

C.P. 1629, Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3P1

Téléphone : (204) 252-2880 Télécopieur : (204) 252-2520

Numéro sans frais : 1 866 549-3300

Roseau River

C.P. 205, Ginew (Manitoba) R0A 2R0

Téléphone : (204) 427-2770 Télécopieur : (204) 427-2830

Sandy Bay

C.P. 105, Marius (Manitoba) R0H 0T0

Téléphone : (204) 843-2687 Télécopieur : (204) 843-2696

Numéro sans frais : 1 866 235-6968

Sioux Valley

C.P. 36, Griswold (Manitoba) R0M 0S0

Téléphone : (204) 855-2415 Télécopieur : (204) 855-2229

Swan Lake

C.P. 370, Swan Lake (Manitoba) R0G 2S0

Téléphone : (204) 836-2503 Télécopieur : (204) 836-2388

Winnipeg

294, avenue Portage, bureau 500

Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9

Téléphone : (204) 988-9550 Télécopieur : (204) 988-9552





## **West Region Child and Family Services Inc.**

Les West Region Child and Family Services Inc. sont un office d'aide à l'enfance des Premières nations prescrit par la loi qui fournit des services à l'enfant et à la famille aux membres des Premières nations suivantes :



- ◆ Ebb and Flow
- ◆ Keeseekoowenin
- ◆ Pine Creek
- ◆ Skownan
- ◆ Waywayseecappo
- ◆ Gamblers
- ◆ O-Chi-Chak-Ko-Sipi
- ◆ Rolling River
- ◆ Tootinaowazibeeng

Voici l'énoncé de mission qui régit les activités de notre office :  
« La protection des enfants »

Ensuite, voici nos objectifs :

*Les services et les programmes des West Region Child and Family Services ont pour but de soutenir, d'appuyer et de favoriser la vie familiale et communautaire, en laissant par conséquent les enfants dans leur propre foyer ou, si nécessaire, en cherchant des parents-substituts dans la famille ou dans la communauté.*

Les West Region Child and Family Services donnent suite à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* en y intégrant les croyances et coutumes traditionnelles de la communauté autochtone. L'office fournit une gamme complète de services, dont les services prévus par la loi, les services bénévoles et les programmes de prévention. Chaque communauté des Premières nations possède un bureau local doté d'une équipe communautaire qui comprend des employés en matière de législation et de prévention.

Toutes les équipes sont directement dirigées par des superviseurs situés en dehors des bureaux locaux, mais assurant la prestation de services à la communauté. De plus, elles reçoivent de l'aide et du soutien de la part de leurs comités de services à l'enfant et à la famille locaux ainsi que de leurs chefs et conseils. L'office est dirigé et surveillé par un conseil d'administration composé des neuf chefs des Premières nations membres des West Region Child and Family Services.



Voici certains des programmes et services qu'offrent les West Region Child and Family Services : soutien à la famille, counselling, admission et aiguillage, services aux parents seuls, services prescrits par la loi, services bénévoles, programmes de développement communautaire et programmes d'éducation communautaire, adoption – y compris appui à l'adoption selon les coutumes indiennes -, services post-adoption, services d'évaluation du milieu familial sur l'ordonnance d'un tribunal, services d'approche aux membres d'une bande en dehors des réserves, équipe de lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants, formation du personnel, comités de services à l'enfant et à la famille et parents de familles d'accueil, programme de foyers d'accueil de traitement, lutte contre la violence familiale et la toxicomanie.

### **Pour des renseignements :**

COORDONNATRICE EXÉCUTIVE

Stella Bone, B.Serv.Soc., M.Serv.Soc. en cours

Bureau principal : WRCFS – Première nation de Rolling River  
Siège social, C. P. 280  
Erickson (Manitoba) R0J 0P0  
Téléphone : (204) 636-6100  
Télécopieur : (204) 636-6158

### **Autres bureaux :**

Winnipeg

255, rue Sherbrook, Winnipeg (Manitoba) R3C 2B8

Téléphone : (204) 985-4050      Télécopieur : (204) 985-4079

Dauphin

431, avenue Buchanon, Dauphin (Manitoba) R0J 0P0

Téléphone : (204) 622-5200      Télécopieur : (204) 622-5248

Première nation d'Ebb and Flow

Poste restante, Ebb and Flow (Manitoba) R0L 0R0

Téléphone : (204) 448-2022      Télécopieur : (204) 448-2790



### **Autres bureaux :**

Première nation de Gamblers  
Poste restante, Binscarth (Manitoba) R0G 0J0  
Téléphone : (204) 532-2549    Télécopieur : (204) 532-2503

Première nation de Keeseekoowenin  
Case postale 25, Elphinstone (Manitoba) R0J 0N0  
Téléphone (204) 625-2088    Télécopieur : (204) 625-2754

Première nation d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi  
Poste restante, Crane River (Manitoba) R0L 0M0  
Téléphone : (204) 732-2635    Télécopieur : (204) 732-2153

Première nation de Pine Creek  
Case postale 70, Camperville (Manitoba) R0L 0J0  
Téléphone : (204) 524-2128    Télécopieur : (204) 524-2162

Première nation de Rolling River  
Case postale 280, Erickson (Manitoba) R0J 0P0  
Téléphone : (204) 636-6100    Télécopieur : (204) 636-6158

Première nation de Skownan  
Health Centre, poste restante, Skownan (Manitoba) R0L 1Y0  
Téléphone : (204) 628-3425    Télécopieur : (204) 628-3593

Première nation de Tootinaowaziibeeng  
Poste restante, Shortdale (Manitoba) R0L 1W0  
Téléphone : (204) 546-2429    Télécopieur : (204) 546-2581

Première nation de Waywayseecappo  
Poste restante, Waywayseecappo (Manitoba) R0J 1S0  
Téléphone : (204) 859-2860    Télécopieur : (204) 859-3164



## Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Au nom de la Régie du Nord, je souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Comme vous le savez, toutes les parties qui ont pris part au processus de restructuration ont été extrêmement occupées en prévision du transfert de tâches.

La Régie du Nord est résolue à créer un modèle positif et responsable qui favorisera et appuiera nos ressources en matière d'hébergement, et cela en conformité avec les aspirations, la philosophie, les buts et les valeurs des Premières nations.

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones — Initiative de protection de l'enfance a ouvert la porte au changement. Par l'intermédiaire de nos offices associés, la possibilité d'offrir des services de façon plus adaptée culturellement, et selon la vision du monde des Premières nations, sera un véritable élément moteur.

Nos offices utilisent différentes méthodes originales de prise en charge, fondées sur les liens de parenté et les traditions, que l'on retrouve au sein des Premières nations du nord. Le point commun ou la valeur centrale est le fait que nos enfants sont « un don du créateur et sont notre avenir ». Ce principe étant posé, les familles élargies et la communauté sont les premières à pouvoir offrir du secours lorsque les familles ont besoin d'une aide temporaire. L'aide des parents-substituts qui ouvrent leurs cœurs et leurs foyers à nos enfants est appréciée à sa juste valeur.

En travaillant étroitement avec les offices, la Régie du Nord sera en mesure d'effectuer des changements au réseau provincial actuel. Ces changements adaptés sur le plan culturel renforceront et appuieront nos parents-substituts.



**Voici les offices associés de la Régie du Nord :**

**1. Awasis Agency of Northern Manitoba**

Directeur général, David Monias  
701, promenade Thompson, bureau 100  
Thompson (Manitoba) R8N 2A2  
Téléphone : (204) 677-1500 Télécopieur : (204) 778-8428

**2. Cree Nation Child and Family Caring Agency**

Directrice générale, Diane Deschambeault  
Case postale 10130  
Nation crie Opaskwayak  
The Pas (Manitoba) R0B 2J0  
Téléphone : (204) 623-7456 Télécopieur : (204) 623-3847

**3. Island Lake First Nations Family Services**

Directeur général, Alfred Wood  
Première nation de Garden Hill  
Garden Hill (Manitoba) R0B 0T0  
Téléphone : (204) 456-2015 Télécopieur : (204) 456-2641

**4. Kinosao Sipi Minisowin Agency**

Directeur général, Clarence Paupanekis  
Case postale 640  
Nation crie de Norway House  
Norway House (Manitoba) R0B 1B0  
Téléphone : (204) 359-4551 Télécopieur : (204) 359-6013

**5. Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community  
Wellness Centre**

Directeur général, Felix Walker  
Case postale 451 – 14, chemin Bay  
Nation crie de Nisichawayasihk  
Nelson House (Manitoba) R0B 1A0  
Téléphone : (204) 484-2341 Télécopieur : (204) 484-2351



La Régie du Nord, qui emploie actuellement sept personnes et est chapeautée par un conseil d'administration de six membres, travaille avec cinq offices pour fournir les services suivants :

- ◆ Protection des enfants
- ◆ Ressources
- ◆ Adoption et post-adoption
- ◆ Aide juridique
- ◆ Formation professionnelle
- ◆ Redécouverte des familles
- ◆ Garde de jour
- ◆ Santé environnementale
- ◆ Art et culture
- ◆ Services prénatals et postnatals
- ◆ Programmes de conditionnement physique
- ◆ Placement en foyer d'accueil
- ◆ Ressources familiales
- ◆ Counselling
- ◆ Admission
- ◆ Réunification
- ◆ Auxiliaire familial et parental
- ◆ Services aux personnes âgées
- ◆ Sages-femmes
- ◆ Santé publique
- ◆ Santé mentale
- ◆ Planification d'emploi permanent

s

Pour plus de renseignements, adressez-vous à la:

**Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations  
du nord du Manitoba**

338, avenue Broadway, bureau 502

Winnipeg (Manitoba) R3C 0T2

Téléphone : (204) 942-1842

Télécopieur : (204) 942-1858



## Régie générale des services à l'enfant et à la famille

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille a été créée dans le cadre de la stratégie de réforme des services de protection de l'enfance pour superviser la prestation de services à l'enfant et à la famille aux personnes non autochtones dans tout le Manitoba.

La prestation des services à l'intention des personnes non autochtones et de toutes les personnes qui choisissent la Régie générale relèvera de la responsabilité des offices associés à la Régie suivants:

- ◆ Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba;
- ◆ Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba;
- ◆ Jewish Child and Family Service;
- ◆ Churchill Child and Family Services (un programme de la Churchill Regional Health Authority);
- ◆ Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région d'Entre-les-Lacs;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région de l'Est;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région des Parcs;
- ◆ Direction des services ruraux et du Nord – Région du Nord.

Tous ces offices fonctionnent depuis de nombreuses années et continueront à offrir des services de protection des enfants dans leurs secteurs géographiques particuliers. Ils continuent d'assumer la responsabilité de la réception des aiguillages de leurs communautés, d'enquêter dans les cas d'allégation de mauvais traitements infligés aux enfants, et de fournir tous les services prévus par la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et la *Loi sur l'adoption*, y compris l'attribution de permis aux foyers d'accueil.



Le rôle de la Régie générale des services à l'enfant et à la famille est décrit dans la *Loi sur les régies des services à l'enfant et à la famille* et peut se résumer comme suit:

- ◆ veiller à ce que des services à l'enfant et à la famille soit offerts, par l'intermédiaire d'un réseau d'offices, à tous les enfants et à toutes les familles qui relèvent de la compétence de la Régie générale et qui ont besoin de ces services;
- ◆ assurer la prestation de services de grande qualité par l'intermédiaire de tous les offices de la Régie générale;
- ◆ financer les offices qui relèvent de sa compétence en ce qui concerne les programmes et les services communautaires régionaux;
- ◆ s'assurer de la conformité à la loi, aux règlements et aux normes.

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministre des Services à la famille et du Logement de la Province du Manitoba. Ce conseil d'administration joue un rôle de premier plan dans la Régie en encourageant et en appuyant les programmes novateurs au sein des offices. La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance a offert à toutes les régies et tous les fournisseurs de services l'occasion unique d'examiner de façon critique les acquis qui sous-tendent la prestation traditionnelle des services de protection de l'enfance dans la province.

La Régie générale accueille favorablement cette occasion. Grâce au leadership de la Régie générale et au travail constant des offices, les services à l'enfant et à la famille seront réformés et améliorés dans l'avenir. Le bien-être de tous les enfants qui vivent dans la province demeure le principal objectif de tous les professionnels de la protection de l'enfance. Les solutions de rechange novatrices et créatives pour remplacer la prestation de services traditionnelle sont ce qui dirige l'ensemble du réseau dans le cadre de cette initiative. Nous devons préserver ce qui est bien pour les enfants, mais changer ce qui ne fonctionne plus.

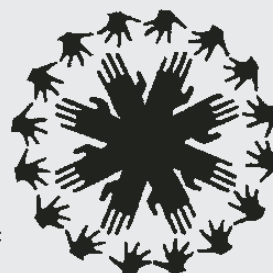
Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Dennis H. Schellenberg  
Directeur général  
Téléphone : (204) 984-9360  
Sans frais : 1 866 803-2814





## **Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba**



L'Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba est un organisme indépendant sans but lucratif constitué en personne morale en 1899.

L'office est régi par un conseil d'administration et financé par des fonds publics et privés.

L'énoncé de mission de l'office est le suivant :

*Les Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba existent afin que les enfants soient en sécurité et à ce qu'on en prenne soin dans des familles aimantes et fortes, dans une communauté de personnes sensibles aux autres.*

Pour remplir cette mission, les principaux objectifs de l'office consistent à :

- ◆ renforcer les familles;
- ◆ protéger les enfants contre la négligence, les mauvais traitements et l'exploitation;
- ◆ faire en sorte que les enfants dont il a la charge soient confiés à de bons parents-substituts;
- ◆ promouvoir le soutien communautaire aux familles en suscitant la création de partenariats créatifs et en jouant un rôle de sensibilisation.

L'Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba offre ses services dans le cadre de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.



Voici la liste de nos services et programmes :

- ◆ services à la famille, dont services à domicile et autres services de soutien;
- ◆ services d'accueil et d'urgence après les heures normales de travail;
- ◆ services de protection de l'enfance et de lutte contre les mauvais traitements;
- ◆ services pour femmes enceintes seules;
- ◆ services aux enfants placés;
- ◆ placement familial;
- ◆ services d'adoption et de post-adoption;
- ◆ Elspeth Reid Family Resource Centre;
- ◆ Parent Child Home Program;
- ◆ services bénévoles;
- ◆ programme de renforcement préscolaire;
- ◆ Victoria Day Care Centre;
- ◆ placement en établissement.

### **Pour des renseignements :**

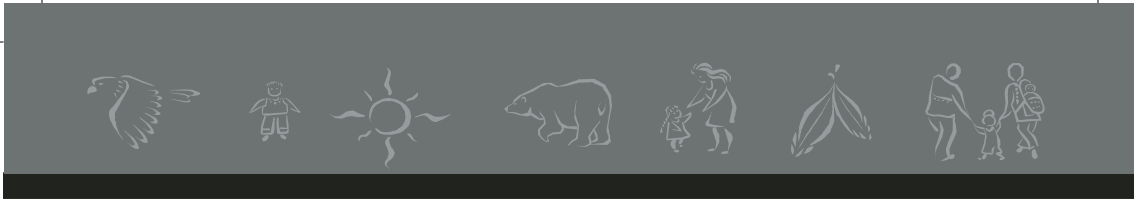
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Margaret MacDonald

Bureau principal : 800, avenue McTavish  
Brandon (Manitoba) R7A 7L4  
Téléphone : (204) 726-6030  
Télécopieur : (204) 726-6775

### **Autres bureaux :**

Killarney	Téléphone : (204) 523-3200
Minnedosa	Téléphone : (204) 867-2219
Neepawa	Téléphone : (204) 476-2341
Rosburn	Téléphone : (204) 859-2635
Souris	Téléphone : (204) 483-2161
Virden	Téléphone : (204) 748-3063





## Renseignements supplémentaires

---

Visitez le site Web suivant :  
**[www.aji-cwi.mb.ca](http://www.aji-cwi.mb.ca)**

Appelez le service central de renseignements :  
à Winnipeg : **(204) 945-1183**  
sans frais : **1 866 300-7503**

Envoyez-nous un courriel à :  
**[ajicwi@gov.mb.ca](mailto:ajicwi@gov.mb.ca)**